

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} décembre 2022**

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 14

L'An Deux Mil vingt-deux, le premier décembre à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

*Présents : MM. JUBERT- DURAND-DAMAY- MAZINGUE –MERCIER- DEMAISON
Mesdames BENNEZON-DESJARDINS—BERTOUX- RONCIERE-ROUSSEAU*

Excusés :

- *Mme DESARDILLIER Géraldine donne pouvoir à Mme Frédérique ROUSSEAU*
- *Mr Régis PARENT donne pouvoir à Mr Régis MERCIER*
- *Mr Mathieu BREUX donne pouvoir à Mr Patrick JUBERT*
- *Mme Brigitte COTTINET*

Madame BENNEZON Magalie est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 27 octobre 2022. Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

- **Délibérer pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023**

Mr le Maire fait lecture du projet de délibération transmise par le SGC Montdidier.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le village d'Hangest en Santerre son budget principal et ses deux budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage du Village d'Hangest-en-Santerre à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mr le Maire,

Vu :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article L242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets du village.

Après en avoir délibéré :

- 1- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du village d'Hangest en Santerre
- 2- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cela nécessite une modification du logiciel de comptabilité. Il n'y aura pas d'impact financier pour la commune mais il est nécessaire de prendre un accompagnement (coût 600 €) qui comprend :

- Un accès illimité à l'espace documentaire
- 2 classes virtuelles avec un interlocuteur expert
- Un accès à une assistance dédiée à distance

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

- **Délibérer pour déterminer l'enveloppe pour le complément indemnitaire attribuée pour 2022**

Mr le Maire fait une proposition qui inclue les 7% d'inflation. Il propose également d'attribuer une somme à Geoffrey qui est présent dans la commune depuis le début d'année et qui donne entière satisfaction. L'enveloppe maximum est de 3600 € pour l'ensemble du personnel. Pour rappel, l'enveloppe pour 2020 et 2021 était de 3130 €.

Monsieur le Maire rappelle les critères retenus pour ce complément indemnitaire :

- La qualité du travail de l'agent
- L'assiduité de l'agent à son poste
- La ponctualité de l'agent
- La disponibilité de l'agent

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

- **Délibérer pour la reconduction du plan hivernal 2023**

Mr le Maire propose de reconduire la convention avec Mr DAMAY Stéphane et Mr MACHART Laurent, 2 agriculteurs du village, qui assurent le déneigement en cas de besoin.

Le montant de la prestation est fourni par le Conseil Départemental. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu les éléments.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent un accord de principe et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, dès la réception des montants.

- **Choisir l'entreprise pour les études géothermiques et essai perméabilité pour le projet de la Salle Notre Dame**

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres reçue par Mr CAHON, Maître d'œuvre, pour l'étude des sols.

3 entreprises ont été consultées :

- FONDASOL : Note technique : 96. Tarif : 8040 € HT
- ECR : Note technique : 100 avec meilleure offre : 7460 € HT
- GINGER : Note technique : 61. Tarif : 8850 € HT

Mr le Maire propose de suivre l'analyse et de choisir ECR, entreprise la moins disante pour un montant de 7460 € HT soit TTC 8592 €. Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, valident ce choix.

- **Choisir l'entreprise pour la rénovation de la salle de bain de Mme FOURCEAUX.**

Mr MAZINGUE rappelle la décision prise de rénover la salle de bain du logement de fonction de Mme FOURCEAUX. Choix d'une réfection de toute la salle de bain (plaquage des murs, descente du plafond, changement du sol, changement de la baignoire, peinture, électricité...)

4 entreprises ont été sollicitées :

- L'entreprise TOPART n'a pas donné suite
- L'Éts ANTONINI a été écartée par la commission car n'a pas la capacité de réaliser l'ensemble des travaux, notamment les travaux électriques
- Ets GIORGIO FILS : 7411.78 HT
- RJ Renov : 7202.00 HT

7 POUR Ets GIORGIO FILS

1 POUR RJ RENOV

6 ABSTENTIONS

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir, pour ces travaux, l'Éts GIORGIO FILS mais souhaite que Mr ROI soit averti que nous le ferons travailler lors d'une autre occasion. Les travaux débuteront fin janvier.

- **Délibérer pour acter le prix d'achat de la parcelle DELARGILLE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà acté l'achat de la parcelle n°32, d'une surface de 44 a 41 ca, suite à la lettre d'engagement de la Société Âges et Vie, de réaliser la construction d'un collectif destiné à accueillir 16 personnes âgées.

Il reste à délibérer le montant. Le coût de ce bien s'élève à 94 000 € TTC + les frais d'acte.

La vente de ce bien est confiée à l'office notarial SCP LEMOINE et GOURDIN, situé à Roye.

Chacun des élus a été invité à s'exprimer et après échanges de vues et en avoir délibéré, il a été convenu, à l'unanimité, d'acquiescer ce bien.

- **Délibérer pour autoriser Mr le Maire à signer les pièces pour la convention avec l'agence routière départementale**

Mr le Maire présente le projet de sécurisation des cheminements piétons et stationnements rue de Plessier – RD N°54

L'estimation des travaux et des aides se présentent comme suit :

Montant du marché : 267 164.88 € HT soit TTC 320 597.86 €

Fonds de concours CCALN : 7 898.23 €

Aide de l'état au titre des amendes de police (estimation) : 27 132 €

Aide du Département au titre de l'aménagement des territoires (estimation) : 79 733 €

Tva à récupérer : 53 432.98 €

Reste à charge de la commune : 151 401.65 €

Monsieur le Maire précise que la commande sera passée auprès de l'entreprise STAG dans le cadre du marché à bon de commande CCALN. Il informe également, que dans le cadre à marché à bon de commande avec la CCALN, les études et la maîtrise d'œuvre seront confiés au bureau d'études EVIA avec la répartition suivante :

Frais d'étude : 1608 € HT

Suivi d'exécution : 5 798.90 € HT

TOTAL : 7406.90 € HT soit TTC 8888.28 € TTC

Monsieur le Maire propose d'étaler ces travaux sur deux budgets 2023 et 2024

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus, à l'unanimité, valident ces travaux et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec l'agence routière départementale.

- **Délibérer pour autoriser Mr le Maire à solliciter une aide au titre des amendes de police pour la sécurisation des stationnements et des trottoirs rue de Plessier**

Monsieur le Maire demande aux Elus l'autorisation de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation des cheminements piétons et stationnements rue de Plessier. Le coût des travaux et du financement se présente comme suit :

Montant du marché : 267 164.88 € HT soit TTC 320 597.86 €

Fonds de concours CCALN : 7 898.23 €

Aide de l'état au titre des amendes de police (estimation) : 27 132 €

Aide du Département au titre de l'aménagement des territoires (estimation) : 79 733 €

Tva à récupérer : 53 432.98 €

Reste à charge de la commune : 151 401.65 €

Monsieur le Maire précise que la commande sera passée auprès de l'entreprise STAG dans le cadre du marché à bon de commande CCALN. Il informe également, que dans le cadre à marché à bon de commande avec la CCALN, les études et la maîtrise d'œuvre seront confiés au bureau d'études EVIA avec la répartition suivante :

Frais d'étude : 1608 € HT

Suivi d'exécution : 5 798.90 € HT

TOTAL : 7406.90 € HT soit TTC 8888.28 € TTC

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

- **Délibérer pour autoriser Mr le Maire à solliciter le Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à l'aménagement des traversées d'agglomération sur les routes départementales et nationales pour la sécurisation des stationnements et des trottoirs rue de Plessier**

Monsieur le Maire demande aux Elus l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à l'aménagement des traversées d'agglomération sur les routes départementales et nationales pour les travaux de sécurisation des cheminements piétons et stationnements rue de Plessier. Le coût des travaux et du financement se présente comme suit :

Montant du marché : 267 164.88 € HT soit TTC 320 597.86 €
Fonds de concours CCALN : 7 898.23 €
Aide de l'état au titre des amendes de police (estimation) : 27 132 €
Aide du Département au titre de l'aménagement des territoires (estimation) : 79 733 €
Tva à récupérer : 53 432.98 €
Reste à charge de la commune : 151 401.65 €

Monsieur le Maire précise que la commande sera passée auprès de l'entreprise STAG dans le cadre du marché à bon de commande CCALN. Il informe également, que dans le cadre à marché à bon de commande avec la CCALN, les études et la maîtrise d'œuvre seront confiés au bureau d'études EVIA avec la répartition suivante :

Frais d'étude : 1608 € HT
Suivi d'exécution : 5 798.90 € HT
TOTAL : 7406.90 € HT soit TTC 8888.28 € TTC

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

- **Délibérer pour accepter la proposition financière de la FDE pour la modernisation de l'éclairage public de la commune**

Mr le Maire explique qu'il a eu une proposition de la FDE pour passer une partie de l'éclairage public en led (rue de Plessier, rue de Pierrepont,)

Budget : 228 624 € HT + 16 004 € (frais d'étude) = 244 688 € HT soit 290 352 € TTC

La FDE prendrait en charge 122 137 € TTC + Aide du Conseil Départemental 50 000 € TTC

Reste à charge de la commune : 118 215 € TTC

Les élus pensent que ces travaux ne sont pas forcément nécessaires pour le moment car la commune a déjà fait le choix d'éteindre la lumière la nuit, depuis quelques années et rappellent qu'un investissement d'un montant similaire a déjà été engagé pendant le mandat précédent pour l'éclairage public.

12 contre
2 abstentions

- **Organiser la distribution des chocolats aux Aînés**

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation de la distribution des chocolats aux aînés de la Commune. Celle-ci se déroulera la semaine du 12 au 17 décembre 2022, selon l'emploi du temps de chacun.

Organiser la distribution des sacs jaunes et bleus, les 9 et 10 décembre

Mr le Maire établit un planning de la distribution des sacs jaunes et bleus en Mairie.

Le vendredi 9 décembre de 8h00 à 12h00 : Les adjoints techniques accompagnés de Mr MERCIER et Mr DEMAISON

Le samedi 10 décembre de 9h00 à 12h00 :

9H00-10H00 : Régis PARENT et Philippe DURAND

10H00-11H00 : Julia BERTOUX et Aude RONCIERE

11H00-12H00 : Magalie BENNEZON et Rodrigue MAZINGUE

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire donne quelques informations :

- Mr le Maire informe les élus qu'il a assisté aux obsèques de Mme CAPELLE épouse de Mr CAPELLE, Maire de Beaucourt en Santerre, ce jour.
- Le revêtement en enrobé du chemin de la Sablière a été réalisé le 28 novembre par VALECO. Monsieur le Maire informe que la finition en enduit bicouche du chemin d'Agumont et du chemin d'exploitation entre la route de Davenescourt et le chemin de la Sablière ne sera réalisés qu'au Printemps. Par contre, les plantations des haies prévues au Sud du village seront réalisées courant Décembre.
- Monsieur le Maire informe les élus que le Préfet a octroyé l'honorariat des fonctions de maire de la commune d'Hangest en Santerre, à Mr Jacques HENNEBERT. Mr le Maire souhaiterait qu'on puisse lui remettre une médaille commémorative à l'occasion des vœux du Maire le 14 janvier 2023. L'ensemble des élus valident cette décision
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Daussin de Villeneuve, habitant Rue d'Enfer qui sollicite auprès de la mairie la pose d'un luminaire devant son domicile. Il n'est malheureusement pas possible de donner une réponse positive à cette personne.
- Monsieur le Maire informe les Elus que les archives départementales ont récupéré une partie des archives de la commune. Nous serons certainement dans l'obligation de prendre un archiviste pour nous accompagner concernant le classement du reste des archives à garder en Mairie.
- Monsieur DURAND fait un bilan de la dernière réunion SIEP.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un riverain du lotissement des alouettes qui se plaint que quelqu'un a tondu le 11 novembre

- Monsieur le Maire informe que, du fait de l'augmentation des factures de gaz pour la piscine, il a été décidé de la fermeture du complexe Alméo du 12/12/22 au 15/01/23

- Monsieur le Maire informe que Familles rurales départementales a répondu à un appel à projet. Camille PAUMARD voudrait créer avec un groupe d'adolescents, un sentier de découverte sur le territoire (sentier de l'avenir), pris en charge financièrement par Familles Rurales.
Mme ROUSSEAU explique qu'il faut se renseigner auprès du conseil d'école car c'était une action prévue à leur projet d'école, et qui a été reportée avec le covid

- Monsieur le Maire informe que la 2nde soirée jeu de société aura lieu le 7 février 2023

- Monsieur le Maire informe les Elus que Mr BELOT Vincent sera en retraite normalement le 1^{er} octobre 2023

- Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que Mr Nicolas VILBERT, Adjoint Technique est en arrêt maladie ordinaire depuis le 12 septembre 2022 et qu'à compter du 1^{er} décembre 2022, celui-ci a été placé en mi-temps thérapeutique pour un mois par le médecine du travail.

- Suite à la demande concernant les travaux en cours sur le site SICAE, au Petit Hangest, Monsieur le Maire informe qu'une déclaration de travaux a été déposée en Mairie concernant l'installation d'équipement type panneaux solaires.

- Monsieur le Maire informe les élus que les vœux du Maire auront lieu le 14 janvier 2023

- Mr MAZINGUE informe le Conseil municipal que la date de son départ en retraite et sa passation de pouvoir auront lieu le samedi 7 janvier 2023 à 10H. Il invite l'ensemble du conseil.

Prochaine réunion : 12 janvier 2023 à 20H30

Séance levée à 23H00